



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|------------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 79 | 56 | 56 + 13 pouvoirs |

| |
|-------------------------------------|
| Date de convocation 27 mars 2024 |
|-------------------------------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Dominique GEORGE, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Adeline COIGNUS.**

Représentés : **Didier COLIN à Yvette COUDRAY, Sabrina VAUDEVILLE à Christian GEX, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Jonathan HAUVILLER, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Anne-Marie DI MARINO à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Virginie GENOT à François FRASNIER, Catherine LAURAIN à Valérie DIDIER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Francine GARNIER à Philippe SCHAEFFER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Administration Générale : Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO
N° de délibération : 2024_080

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 56 | 13 | 69 | 0 | 0 | 0 |

Par délibération n° 2023-168 du 28 septembre 2023, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat a mis à jour ses statuts sur recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, avec les modifications suivantes :

- Supprimer la compétence facultative « Organisation du transport collectif des personnes dans son ressort territorial d'autorité de la mobilité », cette compétence ayant été transférée au PETR du Pays du Lunévillois par délibération n° 2017-323 du 26 octobre 2017

- Transférer les compétences optionnelles suivantes dans les compétences facultatives suite à la suppression de la notion de compétences optionnelles par la loi « Engagement et proximité » du 37/12/2019

Ces modifications ont apporté des observations de la part de la Préfecture de Meurthe et Moselle (courrier du 22/02/2024 reçu le 27/02/2024), à savoir que le retrait de la compétence transport des statuts de la CCTLB reviendrait à ôter tout fondement juridique à la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) détenue par le PETR du Pays du Lunévillois.

Les conséquences qui découleraient de cette suppression seraient les suivantes :

- La qualité d'AOM et la compétence transport afférente, n'appartenant plus à la CCTLB, reviendraient de droit à la région.
- Le PETR du Pays du Lunévillois ne pourrait plus exercer la compétence transport sur le périmètre de la CCTLB.
- La compétence transport au sein du PETR deviendrait « à la carte », avec la nécessité de mettre à jour ses statuts afin de préciser les membres qui lui ont délégué la compétence.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de rapporter la délibération n° 2023-168 du 28 septembre 2023 et d'approuver les modifications suivantes des statuts de la CCTLB :

- Transférer les compétences optionnelles dans les compétences facultatives, suite à la suppression de la notion de compétences optionnelles par la loi « Engagement et proximité » du 31/12/2019.
- Compléter la compétence facultative « Organisation du transport collectif des personnes dans son ressort territorial d'autorité de la mobilité », et préciser que cette compétence est exercée par le PETR du Pays du Lunévillois.

Le Conseil de communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Rapporte la délibération n°2023-168 du 28 septembre 2023 ;
- Approuve le transfert des compétences optionnelles dans les compétences facultatives en application de la loi « Engagement et proximité » du 27/12/2019 ;
- Approuve la modification de la compétence facultative « Organisation du transport collectif des personnes dans son ressort territorial d'autorité de la mobilité » en ajoutant « compétence exercée par le PETR du Pays du Lunévillois » ;
- Adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat tels qu'annexés à la présente délibération.
- Dit que les communes membres sont amenées à délibérer sur ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois, à défaut l'avis sera considéré comme favorable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.04.12 11:29:10 +0200
Ref:6332400-9473045-1-D
Signature numérique
le Président